

Déclaration de projet et mise en compatibilité

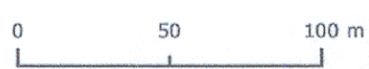
Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC du Mazet 1

Historique de la ZAC du Mazet I à Fos-sur-Mer

Dossier de création de la ZAC du Mazet approuvé par arrêté préfectoral du 27 Octobre 1975  
 Dossier de réalisation de la ZAC du Mazet approuvé par arrêté préfectoral du 19 Avril 1978  
 Modification N°1 de la ZAC du Mazet approuvée par arrêté préfectoral du 19 Avril 1982  
 Scission de la ZAC en deux opérations distinctes (ZAC du Mazet I et ZAC du Mazet II) approuvée par arrêté préfectoral du 25 Juillet 1988  
 Dossier de réalisation de la ZAC du Mazet I approuvé par arrêté préfectoral du 20 Mars 1989  
 Modification N°2 approuvée par arrêté préfectoral du 12 Septembre 1994  
 Modification N°3 approuvée par arrêté préfectoral du 10 Juillet 2000  
 Modification N°4 approuvée par délibération du Comité Syndical du 23 Juin 2006  
 Modification N°5 simplifiée approuvée par délibération du Comité Syndical du 18 Juillet 2011  
 Modification N°6 approuvée par délibération du Comité Syndical du 13 Février 2013  
 Déclaration de projet et mise en compatibilité approuvée par délibération du Comité Syndical du

27 Octobre 1975  
 19 Avril 1978  
 19 Avril 1982  
 25 Juillet 1988  
 20 Mars 1989  
 12 Septembre 1994  
 10 Juillet 2000  
 23 Juin 2006  
 18 Juillet 2011  
 13 Février 2013

Références : Origine Cadastre © Droits de l'État réservés (2012)  
 Ordo 2009 - Ouest Provence-Ordo 11, 2009  
 P12 267-25.11.2013



- Limite de ZAC
- Secteur NL espaces naturels protégés
- Secteur NPS parc et zones naturelles de loisirs
- Secteur UB d'urbanisation à densité normale
- Secteur UC d'urbanisation à densité intermédiaire
- Secteur UD d'urbanisation à densité réduite
- Secteur UEPS équipements publics sportifs
- P1 Equipements scolaires
- P2 Equipements sportifs et socio-éducatifs
- P3 Equipements publics divers
- P4 Espaces verts
- Voies primaires et secondaires
- Espaces boisés classés

- Largeur d'emprise de voirie
- Largeur de trouée de voirie
- Branchements des voiries tertiaires indicatifs en nombre et en position
- Axe piétonnier
- Zone non aedificandi de l'autoroute
- Parcelle
- Parking, Terrains de sport, trottoirs, sentiers, chemins
- Bâtiments existants
- Aménagements extérieurs existants
- Éléments du paysage remarquables au titre de l'article L. 123-1-5-7ème du C.U.
- Patrimoine hydraulique

VU POUR ETRE ANNEXÉ  
 A LA DELIBERATION  
 N° 459/14 DU 24/11/2014  
 Date reception préfectorale : 17/11/2014

